



Mesures à appliquer

- ❖ Pour un groupe constitué ou une classe donnée, la distanciation d'un mètre n'est plus recommandée (ni la règle des 4 m²) dans les espaces extérieurs.
- ❖ L'accès aux jeux extérieurs, aux bancs, aux espaces collectifs est autorisé si un nettoyage quotidien est assurée (ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures).
- ❖ Les jeux de contact et de ballon sont autorisés entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe à l'école et au collège. Ils sont proscrits au lycée.
- ❖ Éviter les croisements de classes et de niveaux :
 - échelonner les temps de récréation entre les classes ;
 - adapter et réduire les temps de récréation en fonction de l'effectif présent ;
 - éviter les regroupements de niveaux différents ;
 - organiser les plannings de récréation et définir les modalités de signalement de début et de fin de récréation.
- ❖ Port du masque par les personnels à l'école et par tous au collège et au lycée
- ❖ Adapter la surveillance à l'effectif présent en récréation.